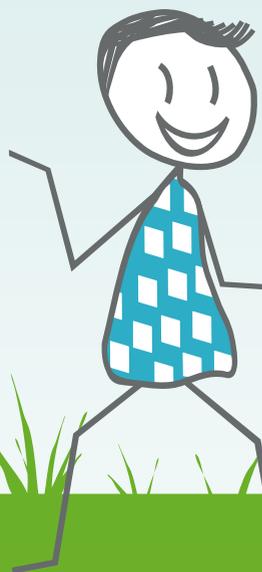


# BIEN TRIER SES DÉCHETS

LE TRI, C'EST FACILE !  
SUIVEZ LE GUIDE...



CITEO

Le Mans  
métropole  
Communauté urbaine

# POURQUOI ET COMMENT TRIER

Grâce au recyclage, nous avons le pouvoir de transformer tous nos emballages et tous nos papiers en nouveaux objets utiles et ainsi préserver les ressources de notre planète.

Vous triez déjà, bravo ! Grâce à vous, sur les 461 kg de déchets par habitant collectés sur Le Mans Métropole en 2019, 91 kg ont été recyclés.

Et vous pouvez faire encore mieux ! Si vous avez encore des doutes, c'est facile : suivez le guide, on vous explique tout...

## Quelques chiffres sur Le Mans Métropole

- **70%** : c'est le taux de recyclage en 2019. Objectif 2022 : **75%**
- En 2019, ont été économisés **5 408** tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (soit **3 000** voitures circulant pendant une année) et **603 700** litres de pétrole (soit **5 250** pleins d'essence)
- **891** bornes d'apport volontaire (**590** verre et **301** emballages/papiers) sont réparties sur le territoire de Le Mans Métropole.



VOUS CHERCHEZ LES BORNES D'APPORT  
VOLONTAIRE LES PLUS PROCHES DE CHEZ VOUS ?  
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE CARTE INTERACTIVE,  
ACCESSIBLE DEPUIS  
[WWW.LEMANSMETROPOLE.FR/DECHETS](http://WWW.LEMANSMETROPOLE.FR/DECHETS)

# SES DÉCHETS ?

La plupart des déchets du quotidien se trient en porte-à-porte dans des bacs roulants ou déposés dans des bornes d'apport volontaire, via trois flux principaux.



BAC DE TRI / BORNE D'APPORT VOLONTAIRE JAUNE  
Tous les emballages et tous les papiers



BORNE D'APPORT VOLONTAIRE VERTE  
Les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux)



BAC GRIS / CONTENEUR ENTERRÉ  
Les ordures ménagères

# QUE MET-ON DANS LE BAC DE TRI ?



## TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

- Les bouteilles et flacons avec leurs bouchons
- Les tubes, pots et barquettes
- Les sachets et films

## TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON

- Les briques alimentaires
- Les boîtes en carton



EN VRAC ET BIEN VIDÉS,  
PAS BESOIN DE LES LAYER,  
NE PAS LES IMBRIQUER.

BESOIN D'UN BAC DE TRI PLUS GRAND ?  
LE SERVICE PROPRETÉ VOUS  
L'ÉCHANGE GRATUITEMENT.  
APPELEZ LE 02 43 47 47 60.



## TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

- Les boîtes de conserve, canettes et barquettes en aluminium
- Les aérosols (alimentaires, de cosmétiques ou d'hygiène de la maison)

## TOUS LES PAPIERS

- Les journaux, magazines, prospectus, catalogues, enveloppes, papiers d'écriture, papiers cadeaux (en papier uniquement)...



## LES INTERDITS



Sacs à ordures



Textiles



Objets en plastique



Vaisselle / Verre



Bois

# QUE MET-ON DANS LES BORNES À VERRE ?



## TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

- Les bouteilles en verre
- Les flacons de parfum
- Les bocaux, pots en verre (pots de bébé, confitures, moutarde...)

Le verre déposé au pied de la borne n'est pas recyclé.



## LES INTERDITS



Ampoule



Verre à boire



Miroir



Vaisselle



Pot en terre cuite



BIEN VIDÉS,  
PAS BESOIN DE LES LAVER.

LE VERRE, ÇA FAIT DU BRUIT !  
POUR LE CONFORT DE TOUS, IL EST INTERDIT  
DE LE JETER ENTRE 22H ET 7H.

# QUEL EST LE CIRCUIT DU TRI ?

## TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Ils sont collectés et envoyés au centre de tri du Mans.



Ils sont séparés par matière (cartons, papiers, plastiques, métaux).



Chaque matière est envoyée dans une usine de recyclage pour transformation.



Une seconde vie commence.

## BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE



Ils sont collectés et stockés sur une plateforme.

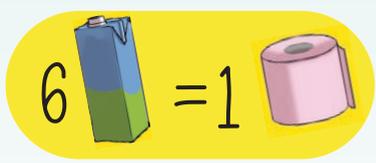
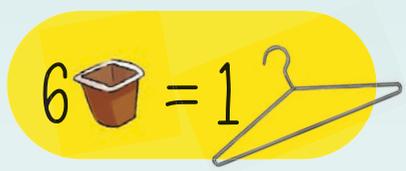
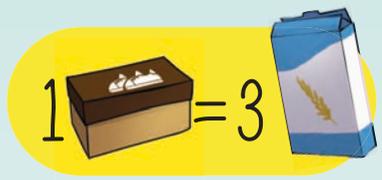


Le verre est envoyé et transformé dans l'usine de recyclage (verrière).



Le verre redevient du verre.

# QUELLE SECONDE VIE POUR NOS EMBALLAGES ?



# OÙ JETER NOS AUTRES DÉCHETS ?

## ORDURES MÉNAGÈRES



On peut mettre tout ce qui ne se recycle pas dans le bac gris, qui équipe désormais tous les foyers collectés en porte-à-porte, ou dans les conteneurs enterrés en pied d'immeubles.

Quelques exemples :

- vaisselle en plastique,
- petits objets,
- couches,
- cassettes vidéo,
- mouchoirs,
- vaisselle cassée (enveloppée pour éviter tout risque de blessure),
- masques chirurgicaux (enveloppés en sacs)...

Tous les déchets doivent être mis en sacs fermés. En cas d'impossibilité technique de rentrer ou de stocker un bac, une demande de dérogation peut être effectuée auprès du service Propreté pour obtenir des sacs estampillés *Le Mans Métropole*.

251 kg par habitant d'ordures ménagères résiduelles ont été collectés sur Le Mans Métropole en 2019. Ces déchets sont acheminés à l'Unité de valorisation énergétique des déchets (Uved). La chaleur produite fournit de l'électricité à plus de

3500 foyers et chauffe l'équivalent de 18000 logements, sur Allonnes et les Bords de l'Huisne au Mans entre autres, grâce au réseau de chaleur métropolitain dont l'extension est à l'étude.



JE METS MA POUBELLE AU RÉGIME !  
LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS.  
[HTTPS://PARTICULIERS.ADEME.FR/MAISON/DECHETS](https://particuliers.ademe.fr/maison/dechets)

# OÙ JETER NOS AUTRES DÉCHETS

## BORNES TEXTILES

**Vous pouvez déposer, dans les bornes textiles réparties sur le territoire ou en déchèterie :**

- vêtements,
- linge de maison,
- chaussures,
- petite maroquinerie.

Ils doivent être propres et secs, les chaussures liées par paire, le tout dans un sac fermé. Ne jamais mettre d'articles humides qui risqueraient de moisir et de détériorer le contenu de la borne.

Sont refusées les couettes, toiles cirées, moquettes...



## COMPOST

**Vous pouvez transformer les déchets organiques en compost, utile pour vos plantations :**

- déchets organiques de cuisine (hors déchets carnés),
- déchets organiques de jardin,
- sachets de thé, café, essuie-tout...

Les composteurs et lombricomposteurs (pour les particuliers n'ayant pas de jardin) ainsi qu'une assistance technique sont proposés par le service Propreté, en échange d'une participation financière (en 2021 : 15€ pour le composteur de 320 L, 30€ pour le 620 L et 20€ pour le lombricomposteur). Matériel à récupérer au service Propreté, sur rendez-vous au 02 43 47 47 60.



PLUS D'INFOS SUR  
[WWW.LEMANSMETROPOLE.FR/DECHETS](http://WWW.LEMANSMETROPOLE.FR/DECHETS)

# ETS ?

## DÉCHÈTERIES

On peut y déposer :

- déchets dangereux (peintures, insecticides, déboucheurs...),
- meubles et éléments d'ameublement,
- gravats inertes et en mélange,
- métaux,
- déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, électroménager),
- huiles végétales usagées,
- déchets verts,
- encombrants ménagers,
- tubes et lampes usagés portant le logo poubelle barrée,
- piles et accumulateurs,
- gros cartons pliés.



Sept déchèteries sont réparties sur le territoire de Le Mans Métropole (horaires et adresses sur [www.lemansmetropole.fr/dechets](http://www.lemansmetropole.fr/dechets)) :

Le Mans (Ribay et Chauvinière), Champagné, Mulsanne, Ruaudin, Saint-Saturnin, Sargé-lès-Le Mans.



## FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Certains déchets font l'objet de dépôts dans les points de vente :

- les médicaments (non utilisés ou périmés) en pharmacie,
- les bouteilles de gaz auprès des revendeurs,
- les pneumatiques auprès des revendeurs,
- les vendeurs d'électroménager reprennent vos anciens appareils...

OÙ JETER QUOI ? UN DOUTE ?  
RENDEZ-VOUS SUR [WWW.CONSIGNESDETRI.FR](http://WWW.CONSIGNESDETRI.FR)

TAPEZ LE NOM DU DÉCHET,  
ON VOUS INDIQUE OÙ LE JETER.

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

LE MANS MÉTROPOLE – SERVICE PROPRETÉ

CS 40010

72039 LE MANS CEDEX 9

02 43 47 47 60

[WWW.LEMANSMETROPOLE.FR/DECHETS](http://WWW.LEMANSMETROPOLE.FR/DECHETS)

